

## NOTE AUX DEMANDEURS DE VISA SCHENGEN

**Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque**



**Le dépôt des demandes de visa se fait exclusivement sur rendez-vous via le lien suivant :**

<http://visaonweb.diplomatie.be/>

**Vous devez personnellement déposer votre dossier**

(=1 jeu de documents originaux + 1 jeu de copies)

## **VISA POUR RAISONS MEDICALES**

1. 1 formulaire de demandes de visa, signé et correctement et totalement complété
2. **Original** et **copie** du passeport national (avec, le cas échéant, permis de séjour au Burkina), tous deux valable au moins trois mois après la fin du voyage envisagé
3. 52.800 FCFA de frais d'étude de dossier (26400 FCFA pour les enfants de 6 à 12 ans, *gratuit pour les moins de 6 ans*)
4. 1 photo récente format passeport Schengen en couleur sur fond blanc
5. Réservation d'un billet aller-retour
6. Réservation d'hôtel pour la durée du séjour avec preuve de paiement d'une avance **OU** preuve de séjour chez particulier **OU** preuve de séjour dans les installations du centre médical
7. Assurance médicale pour la durée du voyage (couverture d'au moins 30000 euros)
8. Un **certificat médical auprès d'un médecin agréé par l'ambassade**
9. Un **devis estimatif des frais médicaux** en Belgique
10. **Preuve que le devis fourni a été payé** à l'organisme dispensant les soins (document prouvant le paiement doit émaner de l'organisme concerné)
11. **Confirmation d'un rendez-vous** chez un médecin ou dans un hôpital en Belgique
12. Preuves de **vos situation personnelle** au Burkina :
  - Si vous êtes salarié ou employé : une attestation de travail mentionnant la date de recrutement et le poste occupé + une autorisation de congé + les 3 dernières fiches de salaire + la carte CNSS
  - Si vous êtes votre propre employeur : une copie des statuts de la société + un registre du commerce + une attestation fiscale en cours de validité
  - Si vous êtes étudiant : preuve de fréquentation scolaire pour l'année en cours et de réinscription à l'année suivante à partir des congés d'été (autorisation d'absence durant l'année universitaire) + preuve paiement des frais
13. **Preuves de vos ressources financières personnelles suffisantes** (45€/jour de séjour pour un logement chez un particulier, 95€/jour de séjour à l'hôtel) : relevés bancaires des trois derniers mois + éventuellement copie carte visa avec preuve de chargement ou reçu achat de devises
14. **Logement :**
  - Réservation d'hôtel **ou**
  - Lettre de la personne qui vous héberge pour votre séjour + Engagement de prise en charge (formulaire ORIGINAL « annexe 3bis ») complété auprès de la commune + fiches de paie des trois derniers mois OU dernier extrait de rôle si l'invitant est indépendant + composition de ménage + éventuellement allocations familiales perçues sur les 3 derniers mois + copie carte d'identité

**Attention**, une fois un visa délivré pour un motif donné, ce motif de séjour ne peut pas être modifié à l'entrée de l'Espace Schengen. Par ailleurs, la possession d'un visa valable n'entraîne pas automatiquement l'accès aux pays de l'Espace Schengen : les autorités d'immigration peuvent également demander les justificatifs relatifs à l'objet du séjour, aux moyens financiers et aux conditions d'hébergement.